Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-DCM2026090204-DE

commune de BOHARS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février, à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

DCM2026/09.02-04

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18
Présents : 10
Votants : 14
Procuration : 4

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février 2026

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves L'HOSTIS, Raymond LE GOUËFF, Yann LE GALL, Chantal VAUTRIN, Gérald TASSET.

Absents excusés et représentés : Bruno DUTERTRE (pouvoir à Raymond LE GOUEFF), Christine BUGNY-BRAILLY (pouvoir à Jean-Yves L'HOSTIS), Aurélie STEPHAN (pouvoir à Thomas PLUVINAGE), Elise CADOUR (pouvoir donné à Jean Yves TREBAOL)

Absentes excusées : Catherine PREMEL-CABIC, Anne Lise GOURIOU, Eléonore KERMARREC et Myriam BOUGARAN

A été élu secrétaire de séance : Raymond LE GOUEFF

OBJET : Demande de subvention DETR/DSIL – Projet de création d'un plateau ludique et sportif au Kreisker

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves TREBAOL

Dans le cadre de la politique communale de développement et d'amélioration du cadre de vie, des liens intergénérationnels et de la politique de soutien à la vie associative, la commune de Bohars a pour projet la création d'un plateau ludique et sportif au Kreisker.

Ce projet a pour vocation de poursuivre la dynamique en matière sportive et d'innover avec les nouvelles disciplines olympiques. Il répond aux souhaits de la population d'avoir un espace adapté, d'accès libre et répondant aux besoins de sécurité.

Les aménagements envisagés sont les suivants :

- Création d'un terrain de basket à 3 joueurs

- Création d'un terrain de football à 5 joueurs

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-DCM2026090204-DE

- Création d'un Pump Track

- Création d'une piste d'athlétisme

- Création d'une zone de pétanque couverte et maintien d'une zone de pétanque extérieurs

- Création d'une aire de jeux pour enfants

Le montant estimatif des travaux est de 1 702 562 ,00 € HT.

Dans le cadre du financement du projet, la commune souhaite demander une subvention auprès de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dispositif de Soutien à l'Investissement Local) d'un montant de 500 000,00 €.

Le plan de financement est le suivant :

FINANCEURS		**TAUX**	**MONTANT**
DETR	Montant sollicité	14.68 %	250 000 €
DSIL	Montant sollicité	14.68 %	250 000 €
Conseil Départemental (Pacte Finistère 2030)	Montant à solliciter	11.75 %	200 000 €
Conseil Régional (Dotation métropolitaine)	Montant sollicité	5.99%	102 000 €
Agence Nationale du Sport	Montant accordé	1.76 %	30 000 €
Autres	Montant à solliciter	0.65 %	11 000 €
Auto financement	A charge de la commune	50.49 %	859 562 €
TOTAL		**100 %**	**1 702 562 €**

Avis de la commission Finances-Personnel-Administration Générale-Intercommunalité : Favorable à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-DCM2026090204-DE

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- De valider le projet pour un montant de 1 702 562.00 € HT,
- De valider la demande de subvention dans le cadre de la DETR et de la DSIL
- D'autoriser le maire à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées au titre de ce projet et à signer tout document relatif à ces demandes.

Décision du conseil municipal : Le conseil municipal , après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 voix contre (Monsieur L'HOSTIS Jean-Yves et Madame Christine BUGNY-BRAILLY) décide

- De valider le projet pour un montant de 1 702 562.00 € HT,
- De valider la demande de subvention dans le cadre de la DETR et de la DSIL
- D'autoriser le maire à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées au titre de ce projet et à signer tout document relatif à ces demandes.

VOTES :
POUR : 12
CONTRE : 2
ABSTENTION : 0

Fait en mairie, le 12 février 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL

Le Secrétaire de séance,
Raymond LE GOUEFF

MAIRIE DE BOHARS (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260212-DCM2026090204-DE